

Type de suivi	Nom de la visite	A la demande de	Délai	Fréquence	Réalisée par	Document remis
<b>SIS</b> Suivi Individuel Simple	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Employeur selon déclaration (Déclaration Annuelle D'Effectif et convocation)	Visite d'embauche ≤ 3 mois après prise du poste	Après visite d'embauche suivi tous les 5 ans max	Professionnel de santé	Attestation de suivi
<b>SIA</b> Suivi Individuel Adaptée			Visite d'embauche avant affectation au poste	Après visite d'embauche suivi tous les 3 ans max		
<b>SIR</b> Suivi Individuel Renforcé	Examen médical d'aptitude	Employeur, salarié, médecin du travail	ou sans délai	Après visite d'embauche suivi tous les 2 ans max : alternance examen médical et visite intermédiaire	Médecin du travail	Avis d'aptitude
	Visite intermédiaire				Professionnel de santé <sup>1</sup>	Attestation
Visite à la <b>DEMANDE</b>	Examen à la demande	Médecin traitant, médecin conseil, salarié	Aucun délai légal	À votre demande ou celle de vos salariés	Médecin du travail	En fonction des cas / Pas d'obligation réglementaire
Visite de <b>PRÉ-REPRISE</b>	Examen de pré-reprise			Après un arrêt de travail ≥ 3 mois		
Visite de <b>REPRISE</b>	Examen de reprise	Employeur	≤ 8 jours après reprise du poste	- Après un congé maternité - Après une absence ≥ 30 jours (accident professionnel, maladie)		